

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
 Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal
 Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 17 Septembre 1895

PARTIE OFFICIELLE

TRAVAUX PUBLICS

AVIS

Dans sa délibération du 26 août 1895, approuvée par S. A. S. le Prince, le Comité des Travaux publics a pris la décision suivante, que nous portons à la connaissance des intéressés :

Toute demande en autorisation de bâtir, dont les projets ne seront point élaborés suivant les règlements en vigueur dans la Principauté, concernant la construction (hygiène, hauteur, alignement, etc.) sera rejetée purement et simplement, sans examen du Comité, et renvoyée aux intéressés

Tout pétitionnaire présentant un projet qui paraîtrait susceptible, par ses conditions exceptionnelles, de justifier une dérogation aux règlements, devra signaler et expliquer ces conditions dans sa demande.

NOUVELLES LOCALES

Mardi dernier a eu lieu au Gouvernement, à 2 heures de l'après-midi, l'adjudication de l'entreprise des pompes funèbres de la Principauté. La séance était présidée par S. Exc. M. Olivier Ritt, Gouverneur Général, assisté de M. le Receveur des Domaines et de M. l'Inspecteur des Travaux publics.

Quatre entrepreneurs avaient soumissionné :

M. Dongois (frère et sœur), faisant un rabais de 70,25 %.

M. Martin, entrepreneur des Pompes funèbres à Nice, rabais de 55 %.

MM. Fontana et Gamba, entrepreneurs de maçonnerie à Monaco, rabais de 40,25 %.

Et M. Emmanuel Gastaud, entrepreneur de maçonnerie à Monaco, rabais de 10,50 %.

M. Dongois (et sœur) ont été déclarés adjudicataires.

L'adjudication est de vingt ans, à dater du 1^{er} octobre 1895.

Le Tribunal Supérieur, dans son audience correctionnelle du 13 de ce mois, a condamné par défaut, à trois mois de prison, pour vol simple, un nommé Frédéric-Marius-Auguste Guizard, natif de Cette, âgé de 32 ans, chef cuisinier, domicilié à Nice.

Nous avons annoncé dans notre précédent numéro, l'arrestation à Monte Carlo de l'officier roumain Philostrate, condamné par contumace à 10 ans de réclusion pour avoir volé, en 1893, une somme considérable à la caisse du Cercle militaire de Bucharest. Si la police monégasque a pu mener à bien cette arrestation, c'est que le Gouvernement roumain, sur des indications très précises, avait envoyé dans la Principauté son chef de police de

sûreté, M. le capitaine Gorganeano et M. Minculescu, capitaine adjoint au Commandement de la place de Bucharest. Ces deux agents ont donné le signalement très exact de Philostrate et l'ont reconnu au moment même où il arrivait de Nice sous un faux nom et avec de faux papiers, après un séjour prolongé en Amérique. Il est juste de signaler la clairvoyance et l'habileté de MM. Gorganeano et Minculescu, qui auront la mission délicate de ramener le coupable à Bucharest quand les formalités relatives à son extradition auront été remplies.

La police de Monaco a procédé, il y a huit jours, à l'arrestation d'un individu recherché par le parquet de Nice, dans les circonstances suivantes :

Dans la matinée du 10 septembre, une voiture jardinière et un cheval bai étaient volés au sieur Ange Cavallero, laitier à Saint-Isidore (Nice), pendant que son domestique s'était absenté pour livrer son lait chez un de ses clients, boulevard du Pont-Vieux.

Le parquet télégraphia immédiatement au parquet de Monaco et aux autorités des environs.

Vers une heure et demie de l'après-midi, le brigadier chef de la sûreté Ducry remarquait sur la place d'Armes un individu étranger qui prenait le tram pour Monte Carlo, après avoir laissé chez M. Magliano, à l'auberge des Quatre Saisons, boulevard Charles III, un attelage répondant au signalement de celui volé. Il l'arrêta. Cet individu est un Italien, nommé Prosper Peterlini, âgé de 25 ans, cocher sans place, à Nice. Il a prétendu avoir trouvé sur la route, à Villefranche, le cheval et la voiture qu'il comptait vendre à Vintimille.

Peterlini a été maintenu à la disposition de M. le Procureur de la République à Nice, qui avait, contre lui, décerné un mandat d'arrêt.

M. le Contre-Amiral Roustan, qui était à Monaco la semaine dernière, vient de recevoir de S. M. le Roi de Grèce les insignes de Grand Officier de l'Ordre du Sauveur.

C'est avec une douloureuse surprise que nous avons appris mercredi la mort, à Cagnes (Alpes-Maritimes), de M^{me} Mathilde Pfeiffer, veuve de M. Frédéric Stemler, ancien Directeur de la Société des Bains de Mer sous l'administration de M. François Blanc.

M^{me} Stemler est décédée subitement le 8 septembre, à la suite d'une embolie; elle n'avait que 58 ans.

Nous présentons à ses enfants éplorés, ainsi qu'à M. Frédéric Wicht, son gendre, nos sincères compliments de condoléances.

La dépouille mortelle de M^{me} Stemler, ramenée à Monaco, attend au dépositaire la cérémonie à l'issue de laquelle elle sera placée dans le caveau où repose son mari.

De nombreux amis et habitants de la Condamine, le personnel des ouvriers de M. Louis Ajani, entrepreneur, M. l'Inspecteur des Travaux publics

et les employés sous ses ordres, conduisaient vendredi matin à sa dernière demeure, la dépouille mortelle de M. Armand Lemoine, conducteur des travaux de la Cathédrale, décédé la veille à l'âge de 68 ans.

M. Lemoine était originaire de Mathieu (Calvados). Il était venu de Paris il y a six ans dans la Principauté, et y jouissait de l'estime publique.

Le service funèbre célébré vendredi à la mémoire de M. Octave Bouault, ancien organiste, avait attiré à la Cathédrale une cinquantaine de personnes.

La messe était chantée par M^{sr} Ramin, curé de la Cathédrale. Des draperies noires garnissaient l'entrée du chœur, une superbe couronne en perles, entourant une lyre, était déposée sur les marches de la table de communion, on y lisait cette inscription :

A Octave Bouault, ses amis

Différents morceaux ont été chantés pendant l'office par les artistes de la maîtrise ; M. Rosticher tenait les orgues.

La couronne funéraire a été ensuite envoyée à M. Bouault père, à Dijon, pour être déposée sur la tombe de son fils.

Dans l'après-midi du 12 septembre, un yacht à voiles, appartenant à M. Vilmorin, venant de San Remo et allant à Antibes, fut obligé, par la force du vent de N.-O., qui s'était élevé subitement, de relâcher dans notre port. Il en est reparti dans la soirée. 6 hommes d'équipage ; jauge 12 tonneaux.

Mercredi, vers midi, sont arrivés à Monaco six jeunes gens venant d'Italie, dont les journaux de la région s'entretenaient depuis plusieurs jours. Vêtus d'habits couverts de poussière, coiffés de casquettes de vélocipédistes ou de casquettes de feutre, ces étrangers prennent part à la course à pied, Turin-Marseille-Barcelone, organisée par la Société les Pionniers de la Paix de Turin. Ils ont quitté cette ville dimanche 8, effectuant ensemble, jour par jour, les étapes indiquées par le règlement de la course, savoir :

8 septembre —	Turin-Carignan-Saluzzo.	55 kilomètres
9 —	Cuneo-Limone.....	56 —
10 —	Tenda-Ventimiglia.....	64 —
11 —	Menton-Monaco-Nice...	45 —

Suivant cet ordre, ils doivent continuer leur itinéraire de la sorte :

12 septembre —	Cannes-Fréjus.....	70 kilomètres
13 —	Le Luc-Cuers.....	70 —
14 —	Toulon-Aubagne.....	60 —
15 —	Marseille.....	15 —
16 —	Aix-Salon.....	65 —
17 —	Arles-Tarascon.....	65 —
18 —	Nîmes-Lunel.....	65 —
19 —	Montpellier-Mèze....	50 —
20 —	Pézénas - Béziers - Narbonne.....	70 —
21 —	Sigean-Péripignan.....	70 —
22 —	Pertus-Figueras.....	50 —

Jusqu'à Figueras, c'est-à-dire jusqu'à 890 kilomètres (en 15 jours), les six marcheurs, MM. Tonta, Verdoja, Parena, Camerlo, Airoldi (Italiens) et Ortégue (Français), doivent se tenir ensemble.

De Figueras à Barcelone, la course sera facultative et chaque concurrent sera libre de faire tous ses efforts pour distancer ses concurrents.

Au départ de Turin, ils étaient 11 concurrents; le quatrième jour, 6 seulement continuaient la course.

Un avis de M. le Supérieur du Collège Saint-Charles, adressé aux familles des élèves, les informe que M^r l'Evêque, ne pouvant, pour des raisons majeures, continuer cette œuvre scolaire, le Collège ne rouvrira pas le mois prochain comme on l'avait annoncé.

Un déplorable accident est survenu jeudi soir à Cabbé-Roquebrune. Le cocher de M. le docteur Colignon, Albert Bouffard, âgé de 36 ans, natif de Saint-Germain-en-Laye, était parti de Monte Carlo en voiture avec trois de ses amis pour faire une promenade à Cabbé-Roquebrune; l'on devait souper à l'auberge de la Tranquillité.

A peine arrivé à cette auberge, à huit heures et demie, Bouffard voulut monter un escalier qui se trouve à l'ouest de la maison, il perdit l'équilibre et tomba si malheureusement qu'il se fractura le crâne. Relevé aussitôt, il reçut les soins du docteur Gaucher, médecin de Roquebrune, qui passait dans le même moment, mais les secours de la science étaient inutiles, le pauvre garçon rendit le dernier soupir quelques minutes après sans avoir repris connaissance.

Les constatations légales ont été faites le lendemain par le Maire de Roquebrune, le Juge de Paix et la gendarmerie de Menton, et le corps a été inhumé dans le cimetière de la commune.

Ce douloureux événement a vivement impressionné la population de Monte Carlo, ainsi que celle de Cabbé-Roquebrune.

Bouffard était marié et laisse un fils de 7 à 8 ans.

Le pèlerinage de la paroisse Saint-Charles au sanctuaire de Laghet s'est effectué dimanche, ainsi qu'on l'avait annoncé.

Grande était la foule des pèlerins. Dans l'église de Laghet, quelques artistes de la maîtrise et un chœur de jeunes filles de la paroisse ont exécuté une messe en musique d'un très bel effet.

Une foule de promeneurs assistait, dimanche après-midi, au départ des membres du Sport Vélocipédique Monégasque, engagés dans les courses Monaco-Beaulieu, que l'on avait annoncées.

Voici les résultats de ces courses :

PREMIÈRE COURSE (Seniors)

1^{er} prix, 20 fr.; 2^e prix, 10 fr.; 3^e prix, 5 fr., offerts par le S. V. M.

1^{er}, M. C. Fontana, 36' 24".

2^e, M. Jacquet, 36' 33".

3^e, M. Relezzzi, 38'.

DEUXIÈME COURSE (Juniors)

1^{er} prix, objet d'art; 2^e et 3^e prix, médailles d'argent, offerts par M. Letainturier, président du S. V. M.

1^{er}, M. Boisson, 37' 15".

2^e, M. F. Gamba, 39' 6".

3^e, M. Roux, 42' 17".

COURSE FINALE

Une montre pour bicyclette offerte par M. Garin.

Gagnant : M. C. Fontana.

Dimanche prochain 22 septembre, la Société Vélocipédique Monégasque se rendra à Ville-neuve-Loubet.

Hier soir, à 10 heures, est passé en gare de Monaco un train complet de pèlerins venant de Rome, se rendant à Lourdes.

Après un arrêt de huit heures à Marseille, ce train arrivera ce soir à Cette, à six heures, pour repartir sur Lourdes.

La Société des Régates de Monaco fera, le dimanche 29 de ce mois, sa sortie annuelle dont le but est Beaulieu, où le déjeuner est fixé pour midi à la Réserve.

On se rendra à Beaulieu, savoir :

1^o En bateau à vapeur, pour les amateurs de promenade en mer;

2^o Par le chemin de fer.

Départ du bateau à vapeur à 8 heures du matin; départ de la gare de Monaco, 9 h. 46 du matin.

Le bateau, en quittant Monaco, se rendra d'abord à Menton et ira ensuite à Beaulieu; de plus, après le déjeuner, il fera une excursion à Villefranche et Nice.

Mercredi dernier, vers 10 heures du matin, un enfant de trois ans a été rencontré errant aux Bas-Moulins, sans qu'il puisse fournir aucune indication au sujet de sa famille. Il a été conduit au commissariat de police de Monte Carlo par le jeune Marcellin Meiffret, âgé de treize ans, et la police s'est mise aussitôt à la recherche des parents qui, de leur côté, étaient en peine de lui. L'enfant leur a été rendu à une heure. Ils habitent la commune de Cabbé-Roquebrune.

Le bruit court que M. Ernest Gillet, violoncelle très aimé à l'orchestre de Monte Carlo, dont il a jadis fait partie, vient d'être engagé à l'Opéra-Comique à Paris, comme violoncelle solo.

M. Gillet est l'auteur de ravissantes compositions, telles que *Loïn du bal*, *Douce Caresse*, *Pizzicati*, etc., qui obtiennent chaque jour une vogue plus grande.

La Compagnie du Chemin de fer P.-L.-M. vient, pour se conformer aux prescriptions de l'administration supérieure, de faire imprimer un fascicule renfermant les nouvelles conditions d'application des tarifs généraux et spéciaux de petite vitesse (P. V.)

MARCHÉ AUX RAISINS

Les vendanges ont commencé dans quelques quartiers privilégiés; mais elle ne battent guère leur plein que dans une dizaine de jours. Ainsi qu'on y attendait, la récolte est bien réduite par suite de l'invasion des maladies cryptogamiques; mais partout, ou presque partout, le vin sera de bonne qualité.

Cependant là où le raisin mûrit irrégulièrement, là où des soins convenables ne sont pas donnés à une récolte qui n'est pas constituée d'éléments complets, on obtiendra des vins de qualité inférieure.

Le premier wagon de raisin de Provence est arrivé à Monaco mercredi dernier. On l'a mis en vente au marché couvert de la Condamine à 23 fr. les 100 kilos.

A Nice, nombreux arrivages de raisins de Corse, vendus couramment de 28 à 35 francs.

A Grasse, les arrivages ont commencé depuis quelques jours; on sait que c'est le Var qui forme en majeure partie notre approvisionnement. Dans le courant de cette semaine, on a vendu près de 30,000 kilos, dans le prix de 22 à 23 francs.

Dans les Pyrénées-Orientales, on paie l'Aramon et le Carignan, 11 à 15 fr. les 100 kilos sur place.

A Béziers, on donne comme prix minimum pour des aramons de plaine 15 à 20 fr. l'hectolitre; on a payé des alicantes Bouschet 22 à 25 fr.

Dans l'Aude, les détenteurs sont décidés à ne pas vendre leurs produits nouveaux à moins de 14 à 15 fr. pour les qualités de la plaine et de 20 à 25 fr. pour les vins de coteau.

Dans le Gard, cours variant entre 14 et 16 fr. l'hectolitre.

Dans le Vaucluse, 14 à 16 fr. les 100 kilos.

On annonce une réforme importante dont M. André Lebon, ministre du commerce et de l'industrie, a pris l'initiative, et qui amènera une

véritable transformation des conditions de l'exploitation téléphonique en France.

A partir du 1^{er} janvier prochain, la taxe des conversations échangées de réseau à réseau, dans un rayon de 25 kilomètres, calculés par la ligne la plus courte, aussi bien à partir du domicile des abonnés que des cabines publiques, va être réduit de 50 à 25 centimes.

Par suite, le prix de la conversation locale qui était fixé à 0 fr. 50 à Paris et dans un grand nombre de villes des départements, va être également abaissé à 0 fr. 25. La durée de ces conversations sera fixée à trois minutes, les statistiques démontrant qu'à des distances faibles et pour des communications d'un prix peu élevé, cette durée est la durée moyenne.

L'extension du rayon de la correspondance à tarif très réduit (0 fr. 25) va entraîner la suppression des réseaux annexes dont l'origine a donné lieu à de si nombreuses réclamations. Dorénavant, aussi bien aux alentours de Paris, que dans les départements, il n'existera plus de réseaux annexes. Tous les réseaux seront placés sur le même rang.

Dans tous les réseaux, le taux de l'abonnement aux postes supplémentaires pour le service d'un même abonné est réduit uniformément de 160 à 50 fr. à Paris, de 120 à 40 fr. dans les départements, quel que soit l'usage qui en sera fait.

Cette disposition permettra aux grands établissements: banquiers, cercles, cafés, hôtels, de multiplier les postes et de faciliter l'usage du téléphone à leur clientèle. Les postes desservant des lignes d'intérêt privé aboutissant au poste principal d'un abonné seront exonérés de l'abonnement de 160 fr. qu'ils acquittent aujourd'hui.

Les cercles, cafés-restaurants ne paieront plus que l'abonnement des simples particuliers. Les abonnés des réseaux à conversations taxées pourront, à un ou plusieurs, s'associer pour l'usage en commun d'une même ligne principale, faculté qui leur était jusqu'à ce jour interdite. Enfin, de nouvelles facilités vont être données par arrêtés ministériels, pour la conclusion des contrats et le mode de paiement.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

Les chaleurs torrides qui ont persisté depuis le milieu du mois d'août jusqu'au milieu du mois de septembre ont fait souffrir Paris, où il y a présentement disette d'eau non seulement pour se laver, mais encore pour boire. L'administration a été obligée de rationner ses administrés, comme si la capitale était en état de siège, et la moitié de la grande ville en est réduite à boire des eaux minérales si elle répugne à consommer l'eau de la Seine, excellent bouillon de culture pour les microbes. Les Parisiens, qui sont d'humeur facile, se seraient résignés à cette dépense supplémentaire, mais l'administration a aggravé leur triste situation par l'envoi d'une circulaire: quelques bouteilles d'eau de Saint-Galmier auraient reçu un meilleur accueil. La circulaire déclare que les habitants de Paris se livrent à un gaspillage d'eau. Ils ont l'audace, paraît-il, de prendre plus de bains en été qu'en hiver, de vouloir boire frais, de faire couler l'eau pour rafraîchir l'atmosphère de leurs appartements et même de se laver les mains cinq ou six fois par jour. Ce sont là des crimes terribles, et la seule excuse des sybarites qui s'y livrent c'est que, depuis les dépenses faites pour amener à Paris les eaux de rivières voisines, on avait prétendu que Paris ne manquerait plus d'eau. Il est vrai que les ingénieurs avaient basé leurs calculs sur des moyennes. Un Parisien doit consommer tant de litres d'eau par jour et les canalisations doivent amener un nombre de litres un peu supérieur à cette consommation. Malheureusement, en hiver, le Parisien ne dépense pas la moyenne établie, et les canalisations amènent alors une quantité d'eau très supérieure à la moyenne; en été, au contraire, pendant la sécheresse, cet étonnant Parisien fait des débauches d'eau et les canalisations sont plus avares qu'au temps des gelées, ce qui dérange, paraît-il, tous les calculs des ingénieurs et démontre que les statistiques sont trompetuses.

Or, Paris chaque année a un besoin d'eau plus grand que l'année précédente, et il est temps de prendre des mesures énergiques si on ne veut pas que le vingtième siècle qui s'avance ne soit un siècle altéré. Les ingénieurs paraissent embarrassés. Il existe encore quelques sour-

ces de quatrième grandeur qu'on pourra capter. Mais elles ne donneront que quelques gouttes d'eau de plus à chaque consommateur. Ce sera une atténuation à la soif de Paris où les habitudes balnéaires de l'Angleterre se multiplient ; mais ce ne sera pas un remède suffisant. Que faire ?

Nous avons la Seine, un fleuve dont l'eau était excellente... du temps de Jules César. Ce grand général romain constate que son eau est claire, limpide, agréable à boire et d'une digestion facile ! Il paraît même qu'il fut un temps où les malades de l'estomac s'offraient une saison d'eau de Seine avec succès. Pongues et Vichy n'avaient pas alors le privilège de guérir les dispepsies.

Nous sommes loin de cette époque heureuse. Le tout à l'égout, qui est le tout à la Seine, a empoisonné le fleuve que les goujons ont déserté. Des usines déversent leurs produits chimiques et délétères sur toutes les rives. Les ordonnances de police seraient impuissantes à faire cesser cet état de puanteur. Paris doit donc renoncer à user de l'eau qui le traverse. C'est triste à dire ; mais rien ne servirait de le nier. Le lac de Genève ou le lac de Neuchâtel, voilà les seuls réservoirs assez grands pour alimenter Paris. On commence à le reconnaître ; mais l'adduction coûterait très cher et on hésite. Combien d'années durera cette hésitation ?

×

Cette question de l'eau a été le sujet des conversations de Paris, cette semaine, concurremment avec deux autres questions : celle de l'Exposition de 1900 et celle des courses de taureaux.

L'Exposition de 1900 a des adversaires. Les Parisiens de Paris — ceux qui vivent sur les boulevards — ont remarqué que chaque exhibition nouvelle rendait la vie plus dispendieuse et moins agréable. Les théâtres augmentent le prix des places et donnent moins de pièces nouvelles ; les restaurants grandissent leurs tarifs et soignent moins leur cuisine ; les propriétaires augmentent le prix de leurs loyers ; des distractions sur lesquelles il est inutile d'insister deviennent plus banales et plus coûteuses. Un économiste éminent — comme tous les économistes — a recueilli des chiffres trop édifiants qu'il publiera prochainement dans un grave journal. Le Parisien toutefois, qui est d'un naturel un peu mou, se laisserait faire ; mais la province se lève et plusieurs Conseillers généraux ont émis des vœux hostiles à la future Exposition. Les promoteurs paraissent peu s'en préoccuper jusqu'à présent ; peut-être ont-ils tort ? Il faut un vote parlementaire, et les Chambres se composent en majorité d'élus départementaux qui ne peuvent guère lutter contre les injonctions de leurs électeurs. Ils subissent d'autant plus volontiers cette pression que les Expositions universelles ont été un peu trop fréquentes dans le dix-neuvième siècle et que celles qui ont réussi ont été surtout de grandes kermesses. La tour Eiffel et la danse du ventre de la rue du Caire sont des attractions qui ne se recommencent pas à dix années de date. On parle, il est vrai, de déformer les Champs-Élysées pour 1900, mais, comme attraction, c'est mince. Les adversaires de l'Exposition prochaine pourraient bien devenir légion. Tout arrive.

×

Tout arrive ! — Voilà ce que ne veulent pas comprendre les *aficionados* des courses de taureaux dans le Midi. Ils n'admettent pas que le gouvernement fasse respecter la loi Grammont destinée à protéger les animaux. Il faut reconnaître que le gouvernement a laissé longtemps sommeiller cette loi et qu'on pouvait la croire un peu tombée en désuétude. Mais il est certain qu'elle existe, et des gens du Nord, plus froids que ceux du Midi, au lieu de chercher à l'enfreindre ouvertement, en demanderaient purement et simplement l'abrogation. Après tout, les gens du Midi arriveront peut-être à leurs fins. Le gouvernement, qui ne tient pas à ce que le Midi bouge, vient d'autoriser les courses de taureaux avec cornes bouloignées. « Tout cela, c'est de la frime, me disait hier un habitant de Béziers ; avant quinze jours on déboulonnera les cornes. »

Pour un Parisien, qui n'a rien du belluaire et qui n'a jamais rêvé la gloire des gladiateurs antiques, les courses de taureaux, même lorsqu'ils sont bouloignées, sont un spectacle barbare. Les dames regardent avec intérêt les toréadors qui, en général, sont jeunes et ont bon air sous leurs vestes brodées ; mais les banderilles, garnies de pétards et de fusées d'artifices, qui font sortir un sang noir des flancs de la bête, n'ont rien de séduisant. Les cornes, même lorsqu'elles sont bouloignées, mettent à mal de pauvres chevaux maigres et parfois des *pica-dores*.

Nous avons, je le sais, dans nos courses françaises, ce qu'on pourrait appeler la pièce à femmes après la tragédie : les courses de génisses landaises. Nos *vacheadors* se contentent d'exécuter des culbutes variées entre les cornes des vaches, dressées à ces exercices rarement mortels. Il y a pourtant de méchantes bêtes qui labourent les côtes ou les mollets des artistes qui cherchent à leur coller sur le front une cocarde aux couleurs nationales. Mais la Société protectrice des animaux ne s'intéresse pas à ces spécialistes qui, dans le cas urgent, peuvent s'épargner les atteintes de la bête en lui abandonnant leur manteau.

Peut-être pourrait-on autoriser les courses landaises qui sont un exercice d'adresse et ne sont pas plus dangereux pour les Messieurs qui s'y adonnent que les *steeple-chases* ne le sont pour les jockeys. Mais j'estime que l'autorisation des courses à l'espagnole, avec simulacre de mort, est une concession dangereuse. Il arrivera quelques jours où les taureaux seront exercés à se déboulonner sur l'arène et où la *prima spada* ne résistera pas aux clameurs de la foule criant : *Muerte ! Muerte !*

Et le gouvernement aura promulgué des défenses qui n'auront pas été respectées ; ce qui est toujours fâcheux.

DANGEAU.

CAUSERIE

Grâce aux chemins de fer, Paris n'est plus qu'à trois heures un quart (3 h. 10 m., temps exact) de la mer qui baigne la plage et les charmantes falaises du Tréport. L'an prochain, on sera rendu de Paris au Tréport en deux heures et demie. On y serait allé dès cette année si le matériel roulant l'avait permis ; mais avec les wagons actuels, le mouvement de lacet est trop prononcé. En 1896, on mettra en service de longues voitures à boggies dans lesquelles, malgré la vitesse, on sera à peine secoué.

Sous le règne de Louis-Philippe, les berlines transportant en poste la famille royale des Tuileries à son château d'Eu, situé à trois kilomètres en deçà du Tréport, mettaient une journée complète à faire ce trajet.

Il ne faut pas s'imaginer toutefois que les grandes vitesses, vulgarisées de nos jours sur les voies ferrées, aient été inconnues des premiers voyageurs en chemins de fer. Dès la première heure, la locomotive a donné la mesure de ce qu'on pouvait en attendre un jour. M. H. de Parville, dans le feuilleton scientifique des *Débats*, rappelle que :

« A l'inauguration du chemin de fer de Liverpool à Manchester (1835), le corps mutilé de la première victime peut-être du nouveau mode de transport, l'homme d'Etat Huskisson, fut ramené au point de départ à la vitesse de 60 kilomètres. Bien mieux, en janvier 1836, avant l'ouverture au public du chemin de fer de Greenwich, un train de sept voitures marcha à la vitesse de 60 milles, soit 96 kilomètres à l'heure. Quatre-vingt-seize kilomètres ! C'est joli. Il y avait, paraît-il, dans ce train de plaisir, beaucoup de dames qui goûtèrent fort cette façon d'avancer : *Were highly delighted !* »

Mais en Angleterre, où la nouvelle industrie prenait naissance, les préjugés de caste persistaient dans leur rôle. Les grands propriétaires fonciers détestaient les chemins de fer autant qu'ils prisait leurs superbes chevaux. Et puis comment se résoudre à voyager avec des bourgeois et des commerçants ?

Alors on imagina un moyen terme. On installa sur des trucs les voitures des récalcitrants, et les grands de l'époque prirent le train tout en restant chez eux. Mais un accident retentissant effraya les ralliés et fit de nouveau grand tort aux chemins de fer.

« La comtesse de Zetland s'en allait de Durham à Londres, en 1847, dans son carrosse et en chemin de fer. Des étincelles de la cheminée mirent le feu à la voiture. Le train marchait déjà à la vitesse considérable de 60 kilomètres à l'heure ; l'incendie, activé par le courant d'air, acquit une grande violence. La comtesse et sa femme de chambre abandonnèrent la voiture en flammes et se réfugièrent sur le truck. La femme de chambre tomba sur la voie et se cassa la jambe. On arrivait à la station de Rugby et l'on put arracher lady Zetland à une mort certaine. »

Une année auparavant, en 1846, sur le chemin de fer du Nord, en France, un grave accident se compliqua d'une mésaventure du même genre :

« Le 8 juillet, un train de vingt-six wagons, trois diligencés et sept chaises de poste sur trucks fut précipité dans les marais de Fampoux. Le général Oudinot et son aide de camp se trouvaient dans une des chaises de poste. Le général sortit d'affaire sain et sauf, mais l'aide de camp fut grièvement blessé. Les voyageurs qui occupaient la diligence, placée en avant, furent tous tués. »

Hâtons-nous de dire que ce n'était pas par vanité que les voyageurs se faisaient véhiculer dans une diligence guindée sur un truck. A l'origine de nos railways, comme ils s'arrêtaient court à trente ou quarante lieues de Paris, les messageries à long parcours empruntaient leurs plates-formes et filaient plus loin après s'être remises sur roues à la gare-terminus.

Les premiers trains de voyageurs eurent, en Angleterre, une envergure qui nous semblerait monstrueuse aujourd'hui.

« On faisait circuler d'énormes trains attelés de trois, quatre et même six locomotives, partie en tête, partie en queue. En 1841, on avait mis en circulation un train de cinq machines et de quarante-sept voitures, contenant plus de mille personnes, entre Scheffeld et Derby, sur le North Midland Railway. Et souvent les express de trente voitures filèrent à toute vitesse, sans autre moyen d'arrêt que deux ou trois freins à mains. Et, cependant, très peu d'accidents. »

Actuellement, les trains de voyageurs ne peuvent se composer de plus de vingt-quatre voitures, fourgons compris.

FAITS DIVERS

On nous écrit de Paris, 10 septembre :

La chaleur, l'excessive chaleur que nous subissons depuis plusieurs jours déjà, commence à émouvoir le monde savant. Rapprochée de certaines autres perturbations atmosphériques, on se demande, dans les régions de l'Institut, s'il ne faut pas voir en elle le commencement d'un bouleversement sérieux dans la marche normale des saisons.

La chaleur, en effet, a quelque chose de brutal et de suffocant. Favorisée depuis le 30 août par un temps superbe, exceptionnel, qui semblait devoir être plutôt le privilège du mois de juillet, elle n'a pas cessé depuis de s'abattre sur Paris avec une torridité désolante. Le ciel de la capitale est d'un bleu splendide, d'un azur impeccable et digne de rendre des points au ciel légendaire d'Athènes et de Naples.

Le thermomètre marquait hier de 33 à 37 degrés dans l'après-midi. Aujourd'hui, il accuse une moyenne de 34 à 38 degrés. Tandis que les feuilles tombent un peu partout, il y a certains marronniers qui ont, en ce moment, une nouvelle floraison. Aux Champs-Élysées, ce fait assez curieux est vivement remarqué.

Depuis que la statistique officielle donne connaissance au public des variations de l'atmosphère, c'est-à-dire depuis 1852, il n'est pas cité d'exemple des chaleurs que nous subissons en ce mois de septembre. L'endroit le plus frais de Paris est, en ce moment, la galerie des antiquités du musée du Louvre. Comme bien on pense, les visiteurs n'y manquent pas.

On cite, parmi les plus chaudes années, celle de 1894, où le thermomètre marquait 40 degrés en août, à Versailles ; celle de 1893, où le 8 juillet on avait 39 degrés et demi.

La même température avait été observée le 9 juillet 1874. Cette année-là, il y eut, dans l'île de Jersey, une mort d'homme occasionnée par la chaleur.

La température moyenne des vers à soie et des serres chaudes est de 20 degrés.

Pour peu donc que la torridité continue, nous doublerons les serres chaudes, et dix degrés seulement nous sépareront de la cuisson sénégalienne.

En présence d'un état atmosphérique aussi anormal, il est intéressant de savoir quelles températures extrêmes le corps de l'homme peut supporter sans être *gelé* ou *brûlé* dangereusement.

Il résulte d'une enquête récente que les limites de l'endurance humaine sont très éloignées, et qu'en prenant pour base les hivers les plus rigoureux et les étés les plus brûlants, nous sommes encore loin de compte, bien que l'écart soit déjà de 70 degrés environ dans nos climats.

Le sculpteur anglais Chantrey est entré, il y a quelques jours, avec plusieurs amis, à l'intérieur d'un four à porcelaine. Leur séjour a duré deux minutes. Le thermomètre marquait 80 degrés centigrades. En sortant de là, le sculpteur et ses invités avaient les cheveux, la barbe, les cils et les sourcils complètement roussis.

Lors de la dernière expédition au pôle Nord, le lieutenant Schwatka a supporté jusqu'à 40 degrés de froid. Même, si nous en croyons certains savants, le corps humain peut subir quelque temps, sans inconvénient, des températures sensiblement plus basses.

Tout cela représente un écart de quelques 120 degrés. Comme on le voit, nous avons de la marge.

En 1812, au moment de l'entrée des Français à Moscou,

la température marquait 30 degrés de froid, c'est-à-dire dix de moins que l'endurance moyenne humaine peut en supporter.

LE TIMBRE-POSTE DE LÉON XIII. — Les amateurs de philatélie apprendront avec plaisir la prochaine émission d'une série de timbres-poste créés à l'occasion du Jubilé de Léon XIII. Ces timbres sont dorés ou tirés en plusieurs couleurs; ils portent l'effigie du Pape finement dessinée, avec la légende suivante: 20 septembre 1895, W. Leone XIII, W. l'Italia. Ils seront valables pendant toute l'année, et l'on peut déjà compter sur une grande diffusion de ces nouveaux spécimens chez les nombreux collectionneurs du monde.

L'Administrateur-Gérant: L. AUREGLIA.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite **Rizza** qui n'ont pas encore remis leurs titres de créance, sont invités de nouveau à se présenter en personne, ou par fondé de pouvoir, devant M. RAYBAUDI, syndic, pour lui en faire la remise conformément à la loi.

La vérification des créances aura lieu le huit octobre prochain, jour de mardi, à deux heures du soir, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice.

Monaco, le 17 septembre 1895.

Pour le Greffier en Chef,
A. Cioco, C. G.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite **Nervino** qui n'ont pas encore remis leurs titres de créance, sont invités de nouveau à se présenter en personne, ou par fondé de pouvoir, devant M. RAYBAUDI, syndic, pour lui en faire la remise conformément à la loi.

La vérification des créances aura lieu le huit octobre prochain, jour de mardi, à trois heures du soir, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice.

Monaco, le 17 septembre 1895.

Pour le Greffier en Chef,
A. Cioco, C. G.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite **Caraveo**, qui n'ont pas encore produit leurs titres de créance, sont invités de nouveau à se présenter en personne, ou par fondé de pouvoir, devant M. Cioco, syndic, pour lui en faire la remise, conformément à la loi.

La vérification des créances aura lieu le cinq octobre prochain, à 10 heures du matin, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice.

Le Greffier en Chef,
RAYBAUDI.

Etude de M^e Charles TOBON, huissier à Monaco
30, rue du Milieu, 30

VENTE SUR SAISIE

Le mercredi vingt-cinq septembre courant, à neuf heures du matin, et jours suivants, s'il y a lieu, dans un magasin de tailleur, sis à Monaco, rue Grimaldi, n° 9, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de meubles, marchandises et objets mobiliers consistant en: diverses coupes de draperie, coupes pour complets, coupes pour pantalons, grandes étagères en fer avec boules en cuivre, grandes glaces, armoire à glace, commode, tables de nuit, tables diverses, guéridons, fauteuils, chaises cannées, buffets, lampes, table-bureau, fourneau à gaz, lit complet en noyer, lit-cage, ustensiles de cuisine, etc., etc.

Au comptant, et 5 % en sus des enchères.

L'Huissier: CH. TOBON.

Etude de M^e Louis VALENTIN, notaire et défenseur,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat passé devant M^e VALENTIN, notaire à Monaco, le vingt-sept juillet mil huit cent quatre-vingt-quinze, enregistré, madame Anne-Marie BAUDOT, maîtresse d'hôtel, domiciliée à Plombières-les-Bains (Vosges), veuve de monsieur Georges-Henri, dit Charles,

PÉRIN, ayant élu domicile en l'étude de M^e Valentin, notaire, a acquis de monsieur Louis MÉDECIN, propriétaire, et madame Julie LORENZI, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, pour lesquels domicile est élu en la même étude, une grande villa située à Monaco, quartier de Monte Carlo, dénommée *villa des Fleurs*, élevée sur sous-sol d'un rez-de-chaussée et de deux étages, ensemble le terrain sur lequel elle repose et qui l'entoure. d'une superficie de quatre cent vingt-neuf mètres carrés quatre-vingt-seize décimètres carrés, le tout porté au plan cadastral sous le numéro 166, folio de la section D, confinant: au midi, au boulevard du Nord; au levant, à la Société Foncière Lyonnaise; au couchant, à monsieur le docteur Colignon; et au nord, partie à monsieur Edmond Blanc, partie au même et madame la princesse Radziwill, sa sœur, indivisément et partie à la Société Foncière Lyonnaise.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de cent quatre-vingt-dix mille francs.

Une expédition du contrat de vente transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, le cinq septembre mil huit cent quatre-vingt-quinze, volume 47, numéro 14, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco aujourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble susdésigné, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois à peine d'être déchues de tous leurs droits sur cet immeuble.

Monaco, le dix-sept septembre mil huit quatre-vingt-quinze.

Pour extrait: L. VALENTIN.

Etude de M^e L. VALENTIN, notaire et défenseur à Monaco
2, rue du Tribunal

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

Il sera procédé, le vingt-deux octobre mil huit cent quatre-vingt-quinze, à neuf heures et demie du matin, en l'audience des criées du Tribunal Supérieur de la Principauté, séant à Monaco, au Palais de Justice, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, de la part indivise d'un terrain connu sous le nom de:

SQUARE NAVE

sis à Monaco, au quartier de la Condamine, entre les rues des Princes, des Orangers et Imberty prolongée.

DÉSIGNATION

La part à vendre de cet immeuble représente le quart d'un terrain affectant la forme d'un carré, en nature de jardin, complanté d'arbustes et arbres d'agrément, clos de murs surmontés d'une grille.

Ce terrain, dont une partie seulement peut être bâtie, est d'une contenance de quatre cent soixante-quinze mètres carrés environ, et figure à la section B, partie du numéro 39, de la matrice cadastrale de la Principauté.

NOMS DES PARTIES

Il a été saisi à la requête des sieurs AUBERT frères, banquiers à Gap (Hautes-Alpes), ayant élu domicile à Monaco en l'étude de M^e VALENTIN, poursuivant,

Sur le sieur Barthélemy-Félix JOUVENE-FAURE, imprimeur, et la dame Marie-Antoinette NAVE, son épouse, demeurant ensemble à Saint-Brienc (Côtes-du-Nord), par procès-verbal de BERTRAND, huissier à Monaco, en date du huit juillet dernier, visé le même jour, enregistré et transcrit, après dénonciation aux saisis, au bureau des hypothèques de cette ville, le dix-huit dudit mois de juillet, volume 1, numéro 69.

MISE A PRIX

L'adjudication aura lieu sur la mise à prix fixée par les créanciers poursuivants, de cent francs, ci: 100 fr.

Il est déclaré, conformément aux dispositions de l'article 40 de l'Ordonnance Souveraine du 3 mars 1865, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur ledit immeuble pour raison d'hypothèques

légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par moi, défenseur des poursuivants à Monaco, le cinq septembre mil huit cent quatre-vingt-quinze.

L. VALENTIN.

Enregistré à Monaco, le six septembre mil huit cent quatre-vingt-quinze, folio 38 recto, cases 1^{re} et 2^e. Reçu un franc.

Signé: BERTONI.

AVIS DE DÉCÈS

Les familles STEMLER, WICHT, MASSOLIS, PFEIFFER, WUSTLICH ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'elles viennent d'éprouver en la personne de

Madame Mathilde STEMLER, née PFEIFFER

L'inhumation aura lieu à Monaco à une date qui sera fixée ultérieurement.

AVIS DE MESSE

Madame veuve Eugène SPITALIER et ses enfants ont l'honneur d'informer leurs amis et connaissances qu'une messe anniversaire sera dite mardi 24 courant, à 9 heures du matin, à l'église Sainte-Dévote, pour le repos de l'âme de

Monsieur Eugène SPITALIER

ancien Lieutenant des Carabiniers de Son Altesse Sérénissime leur regretté époux et père.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 9 au 15 septembre

SAINT-TROPEZ, b. <i>Vengeur</i> , fr., c. Gardenc,	sable.
ID. b. <i>Fortune</i> , fr., c. Moutte,	id.
ID. b. <i>Figaro</i> , fr., c. Musso,	id.
MARSEILLE, b. <i>Anastasi</i> , fr., c. Léonard,	brigues.
ID. cut. <i>Henri-Camille</i> , fr., c. Sammartin,	id.
SAN REMO, cutter <i>Louise</i> , monégasque, c. De Millo,	passag.
ID. cutter <i>Marie-Stella</i> , fr., c. Barrel,	id.
CANNES, b. <i>Indus</i> , fr., c. Dalbéra,	sable.
ID. b. <i>Marceau</i> , fr., Mèrello,	id.
SAINTE-MAXIME, b. <i>Deux-Frères</i> , fr., c. Courbon, bois à brûler et vin.	
BASTIA, b. <i>Csar</i> , fr., c. Olivi,	charbon de bois.

Départs du 9 au 15 septembre

SAN REMO, goël. <i>Costanza Tito</i> , ital., c. Mercenaro, sur lest.	
CANNES, b. <i>Marceau</i> , fr., c. Mèrello,	id.
ID. b. <i>Indus</i> , fr., c. Dalbéra,	id.
MARSEILLE, b. <i>Anastasi</i> , fr., c. Léonard,	id.
ID. cutter <i>Henri-Camille</i> , fr., c. Sammartin,	id.
ANTIBES, cutter <i>Marie-Stella</i> , fr., c. Barrel,	passagers.
SAINTE-TROPEZ, b. <i>Figaro</i> , fr., c. Musso,	sur lest.
ID. b. <i>Fortune</i> , fr., c. Moutte,	id.

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

AMEUBLEMENT FRANÇAIS

Meubles en tous genres

SOMMIERS, GLACES, FAUTEUILS, CANAPÉS, etc.

VENTE A CRÉDIT

PASSERON fils, représentant, 8, rue Caroline, Monaco

Imprimerie de Monaco — 1895

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire: 65 mètres)

Septembre	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
9	762.2	760.1	759.7	759.2	759.1	25.1	26.9	27.1	26.2	24.5	45	Calme	Beau		
10	760.	759.1	759.	759.5	759.8	24.5	26.1	27.6	25.9	24.	49	id.	Beau, nuageux		
11	759.9	759.	759.	759.5	759.2	24.	26.	27.4	26.1	24.2	50	S E fort	Nuageux		
12	758.1	757.5	757.	757.9	757.9	24.	25.4	26.5	24.8	23.5	46	S O faible	Beau		
13	758.	758.	757.	757.5	757.2	24.	27.1	26.7	24.4	22.3	48	Calme	Beau, quelques nuages		
14	758.3	758.2	759.	759.1	759.	23.8	26.2	26.7	24.	22.5	54	S E faible	Couvert		
15	759.9	759.8	760.1	760.8	761.	22.8	24.9	24.7	23.1	22.2	51	Calme	Beau		
DATES		9	10	11	12	13	14	15							
TEMPÉRATURES EXTRÊMES		Maxima	27.1	27.7	27.4	26.5	27.1	27.	25.						
		Minima	23.5	23.	22.3	22.8	22.	21.8	20.5						
												Pluie tombée: 0 ^{mm}			